

# Formation animateur de randonnée pédestre



## Etape 0 – Interne au Club – 3 jours

Formation interne dispensée par Rose-Marie Monge et Roland Tixier

Lecture de carte, orientation, utilisation de la boussole, sécurité, exercices théoriques et pratiques

## Etape 1. Module de base - 2 jours

Cette formation s'adresse au pratiquant de la randonnée pédestre et au futur animateur. Ce stage est un **pré-requis indispensable** pour accéder aux formations d'animation et d'encadrement.

**Objectif :** Apporter au pratiquant et au futur animateur des connaissances en matière d'orientation.

**Contenu du stage :** Orientation et lecture de carte, responsabilité et assurance, connaissance de la Fédération.

## Etape 2. Stage animateur 1er niveau – 2 jours dont évaluation

Cette formation s'adresse aux personnes remplissant la condition suivante :

Avoir suivi le stage Module de base – Posséder le diplôme de secouriste [PSC1]

Avoir réalisé trois randonnées en tant que pratiquant, dans un délai minimum de 8 semaines entre le module de base et le SA1.

Être en mesure de respecter le délai de 12 mois maximum entre le Module de base et le stage animateur 1er niveau

**Objectif :** Former et qualifier le stagiaire à un premier niveau d'encadrement de randonnées faciles, à la journée, sur des itinéraires balisés.

**Contenu du stage :** Encadrement et pratique de la randonnée pédestre, orientation, responsabilité, sécurité, évaluations.

## Etape 3 – Stage animateur 2ème niveau (brevet fédéral) – 5 jours de formation + 2 jours d'évaluation

Cette formation s'adresse aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Avoir obtenu la qualification « Animateur 1er niveau »,

Être en mesure de respecter le délai de 36 mois maximum entre le « Module de base » et l'évaluation du stage animateur 2ème niveau.

**Objectif :** Former et qualifier les stagiaires à l'encadrement de randonnées de tout niveau.

**Contenu du stage :** Encadrement et pratique de la randonnée pédestre, le pratiquant, le milieu.